

L'ADMISSION

Les conditions d'admissibilité au PCPE sont les suivantes :

- Adhésion de la personne au dispositif
- Avoir entre 18 et 60 ans
- Être domicilié sur la Métropole de Lyon ou le Rhône
- Être en situation de handicap psychique
- Avoir tous les droits sociaux ouverts
- Être en situation de rupture de parcours (soins, logement, vie sociale, emploi) :
 - Absence d'accompagnement
 - Pluralité d'acteurs avec un besoin de coordination
 - Errance dans la compréhension de la situation globale
 - Sans solution adaptée

Aucune notification MDPH n'est requise.

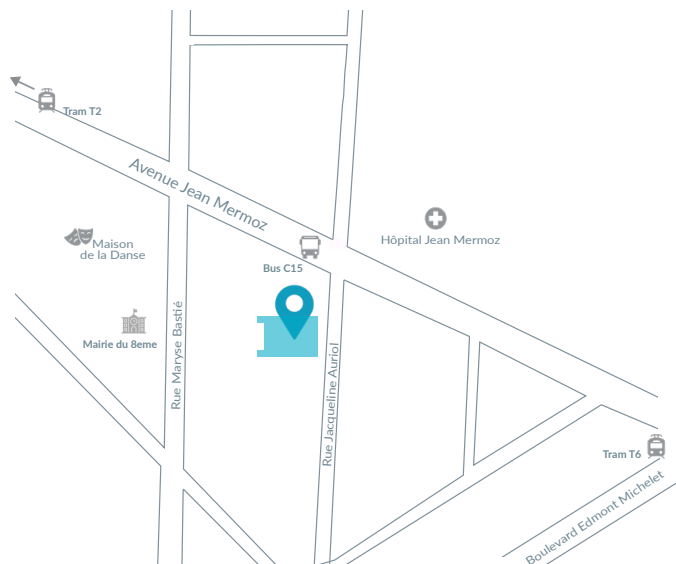
Déroulement de la procédure d'admission :



CONTACT

Tél. : 06 67 37 21 83 | 06 59 58 52 42
contact.pcpe@arhm.fr

PCPE
18 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon



ACCÈS

Bus C15 : arrêt Maryse Bastié
Tram T2 : arrêt Bachut Mairie du 8ème
Tram T6 : arrêt Mermoz Californie

www.fondationarhm.fr

arhm
FONDATION



PLÉIADE
Pôle Inclusion et soins

PCPE Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Mise en page : Deesign it - Impression : Service imprimerie Fondation ARHM - Avril 2025.

HORAIRES D'OUVERTURE :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 à 13h30 à 17h

PRÉSENTATION

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) s'adresse à des personnes de 18 et 60 ans présentant un handicap psychique.

Le PCPE a une capacité de 70 places.

Ce dispositif souple et adaptable permet d'apporter un regard extérieur et des solutions qui pourraient répondre aux besoins des personnes.

La coordination des différents intervenants permet d'accompagner la personne dans toutes les dimensions de la vie (emploi, logement, vie sociale, soin) dans une visée inclusive.

L'accompagnement par le PCPE est transitoire ; des bilans sont réalisés régulièrement afin de faire le point sur la situation et de réajuster les pistes d'accompagnement.

Un travail en lien avec les aidants peut être réalisé par l'équipe du PCPE afin d'évaluer les difficultés et de réorienter vers des dispositifs adaptés.

LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Une fois la personne admise au PCPE, le travail débute par une évaluation et une analyse des besoins et des attentes de la personne.

La coordinatrice prend contact avec l'ensemble des partenaires afin de faire un état des lieux du parcours de la personne.

La personne accompagnée est en lien direct avec la coordinatrice de parcours et les autres professionnelles en fonction des besoins repérés.

Les rencontres avec l'équipe du PCPE sont souples et adaptables : rencontre dans les locaux du service mais aussi dans l'environnement de la personne.

La personne sort du dispositif lorsqu'une solution d'accompagnement est trouvée ou que des partenaires sont mobilisés afin de mettre en œuvre cette solution.

NOTRE ÉQUIPE

L'équipe du PCPE est composée de :

- Directrice
- Coordinatrice
- Psychologue spécialisée en neuro-psychologie
- Psychologue clinicienne
- Infirmière

LES MISSIONS

Les missions sont les suivantes :

- Évaluer les besoins de la personne accompagnée en étudiant son parcours
- Évaluer et analyser l'environnement dans lequel vit la personne
- Co-construire des solutions adaptées aux besoins individuels de chaque personne
- Coordonner les différents acteurs intervenant
- Informer ou être un facilitateur de transmission d'informations pour les personnes, les aidants et les professionnels

Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :
DPO - Fondation ARHM
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse dpo.rssi@arhm.fr